

## SYSTÈME DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 6 juillet 2017

No de dossier : 5406043-15

Monsieur Pierre Méthé  
Secrétaire par intérim  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, 2e étage  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

- Objet :**
- **Demande de fixation des conditions d'un contrat de service de transport d'électricité entre Hydro-Québec TransÉnergie (« HQT ») et Rio Tinto Alcan inc. (« RTA »)**
  - **Échéancier procédural – décision D-2017-065**
  - **Proposition de modification de l'échéancier procédural**
  - **Dossier R-3984-2016**

Cher Monsieur Méthé,

Nous avons pris connaissance de la décision procédurale D-2017-065 rendue par la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») le 27 juin 2017 que nous avons aussitôt transmise aux représentants de notre cliente Rio Tinto Alcan inc. (« **RTA** ») en précisant les contraintes que pourrait apporter le calendrier d'examen proposé par la Régie au paragraphe 67 de ladite décision.

RTA constate que le calendrier d'examen proposé requiert une mobilisation immédiate des représentants de RTA afin d'être en mesure de préparer avec le Transporteur un rapport conjoint sur les points de convergence et de divergence et de préparer sa preuve pour dépôt à la Régie.

En raison de la période de vacances estivales, les représentants-clés de RTA qui sont affectés à la préparation de cette étape charnière du dossier ne sont pas disponibles au même moment en raison du chevauchement de leurs vacances en juillet et en août.

Nous avons également vérifié la situation auprès du procureur du Transporteur qui nous informe que plusieurs représentants de son équipe affectés au présent dossier seront également en vacances en août suivant le dépôt du dossier tarifaire du Transporteur à la fin juillet 2017.

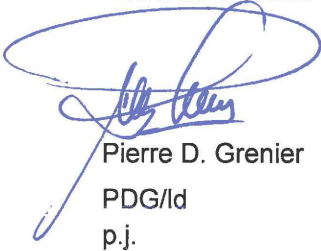
Compte tenu de ce qui précède, nous avons préparé une proposition de calendrier d'examen modifié qui permettra à notre cliente et au Transporteur d'accomplir toutes les étapes de ce dossier à compter du mois de septembre 2017, dont une copie est jointe à la présente.

Nous avons soumis ce projet de calendrier d'examen modifié au procureur du Transporteur qui nous informe que le Transporteur ne conteste pas la proposition de RTA et s'en remet à la Régie.

En raison de ce qui précède, nous demandons respectueusement à la Régie d'émettre un nouveau calendrier d'examen pour ce dossier en tenant compte de la proposition formulée par RTA.

Veuillez agréer, cher Monsieur Méthé, nos salutations distinguées.

**Dentons Canada s.E.N.C.R.L.**



Pierre D. Grenier  
PDG/ld  
p.j.

**DÉCISION PROCÉDURALE D-2017-065**  
**CALENDRIER D'EXAMEN MODIFIÉ PROPOSÉ PAR RTA**

<b>ÉTAPES</b>	<b>DATES SELON DÉCISION D-2017-065</b>	<b>NOUVELLES DATES PROPOSÉES</b>
Date limite pour le dépôt : - du rapport conjoint sur les points de convergence et de divergence - de la preuve de RTA	18 juillet 2017 à 12 h	<b>25 septembre 2017</b>
Date limite pour le dépôt des DDR à RTA	25 juillet 2017 à 12 h	<b>2 octobre 2017</b>
Date limite pour le dépôt des réponses de RTA aux DDR	2 août 2017 à 12 h	<b>13 octobre 2017</b>
Date limite pour le dépôt de la preuve du Transporteur	9 août 2017 à 12 h	<b>20 octobre 2017</b>
Date limite pour le dépôt des DDR au Transporteur	16 août 2017 à 12 h	<b>27 octobre 2017</b>
Date limite pour le dépôt des réponses du Transporteur aux DDR	23 août 2017 à 12 h	<b>3 novembre 2017</b>
Date limite pour le dépôt des argumentations finales	7 septembre 2017 à 12 h	<b>10 novembre 2017</b>